



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

régions ultra-périphériques

Question écrite n° 20622

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les fonds européens alloués à tous les territoires classés région ultrapériphériques (RUP). Il souhaiterait connaître par programme d'aide et par tête d'habitant pour chacun de ces territoires le montant annuel qui leur a été accordé depuis 1990. - Question transmise à Mme la ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

Les fonds européens alloués aux régions ultrapériphériques sont mis en oeuvre par des programmes pluriannuels. Les programmations précédentes se sont déroulées sur les périodes de 1989 à 1993 (cinq ans) et de 1994 à 1999 (six ans). Celles en cours se déroulent sur la période de 2000 à 2006 (sept ans).

	NOMBRE d'habitants	PROGRAMMATION 1989- 1993		PROGRAMMATION 1994-1999		PROGRAMMATION 2000-2006	
		Montant total sur 5 ans (en million d'euros)	Montant habitant/an (en euros)	Montant total sur 6 ans (en million d'euros)	Montant habitant/an (en euros)	Montant total sur 7 ans (en million d'euros)	Montant habitant/an (en euros)
Réunion	728 200	432	119	807	185	1 516	297
Guadeloupe	430 210	200	93	422	163	809	269
Martinique	386 100	192	99	406	175	675	250
Guyane	166 430	92	111	201	201	371	318
Canaries	1 630 000	860	106	1 853	189	1 846	162
Madère	347 400	319	184	433	208	705	290
Açores	250 000	357	286	697	465	854	488

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20622

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4905

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9882